



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

5^{ème} Commission

N° CP-2019-8-5-8

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

DEAA – Action Territorialisée

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PREMIERE PROGRAMMATION 2019

Résumé : Il est proposé d'approuver la première programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer à 78 projets dans le cadre de la Politique de Développement Territorial (PDT), pour un montant total de 3 450 059 €.

Il est également demandé d'approuver les conventions de financement afférentes à 3 subventions à intervenir avec 3 associations et d'en autoriser la signature par la Présidente ou son représentant.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une nouvelle Politique de Développement Territorial, a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Suite à la campagne 2019, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M € d'investissements. L'Assemblée a donné délégation à la Commission permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, sur présentation des justificatifs de démarrage des opérations. Il est rappelé qu'ils doivent parvenir au Département le 31 décembre 2019 au plus tard.

Les aides à allouer pour cette première programmation au titre de l'exercice 2019 portent sur 78 projets et s'élèvent au total à 3 450 059 €, selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

Fonds d'Attractivité des Territoires :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	10	815 824 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	8	680 000 €
Région Mulhousienne	7	748 315 €
Sundgau Trois Pays	4	476 129 €
Total	29	2 720 268 €

Fonds de soutien aux Projets de Proximité :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	7	130 330 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	25	329 536 €
Région Mulhousienne	8	166 262 €
Sundgau Trois Pays	9	103 663 €
Total	49	729 791 €

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

3 subventions étant proposées à des associations en ayant, chacune, pour effet d'atteindre ou de dépasser ce plafond de 23 000 € d'aides départementales au titre de 2019, il convient de signer avec ces dernières des conventions de financement à intervenir.

Les associations concernées sont les suivantes :

- Association pour la gestion du musée national de l'automobile, pour laquelle le montant de subvention 2019 proposé au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires est de 300 000 €,
- Association Training club canin de Lutterbach, pour laquelle le montant de subvention 2019 proposé au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité est de 30 000 €,
- Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf, pour lequel le montant de subvention 2019 proposé au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires est de 20 000 €, lequel viendrait s'ajouter à l'aide de 20 000 € attribuée par délibération de la

Commission Permanente n° CP-2019-5-7-2 du 17 mai 2019 au titre du soutien au développement culturel et au patrimoine.

Il est demandé de bien vouloir approuver les conventions afférentes jointes en annexe et de m'autoriser à les signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver cette première programmation 2019 de 78 projets relevant de la Politique de Développement Territorial,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 3 450 059 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport, sous réserve de la conclusion de conventions particulières, pour ce qui concerne l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile, l'Association Training club canin de Lutterbach et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf,
- d'approuver les conventions de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et les trois associations bénéficiaires de subventions citées ci-avant, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT